

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des          DELIBERATIONS DU CONSEIL          DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>8</b>
Présents	<b>23</b>	Absents non représentés :	<b>0</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>31</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAYE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),  
 M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),  
 Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),  
 M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),  
 M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),  
 Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),  
 Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),  
 M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Budget Général - Affectation de résultat 2015**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président explique à l'assemblée que dans le cadre de la comptabilité M14, il faut affecter le résultat du compte administratif avant le vote du budget 2016.

En 2015, la section d'investissement fait ressortir un déficit de 1.162.789,34 euros, plus un excédent d'investissement reporté de 545.367,07 euros, soit un déficit total de 617.422,27 euros.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 1.432.005,72 euros plus un excédent de fonctionnement reporté de 76.101,34 euros soit un excédent total de 1.508.105,06 euros

Le résultat de 2015, peut être alors affecté de la façon suivante :

001	Déficit d'investissement reporté :	617.422,27 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé :	1.300.000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté :	208.105,06 €

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré par 27 voix pour et 4 abstentions (MM. ARNAUD, BONNIN, Mme BOUYAC, M. IGOULEN) des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat de 2015 de la façon suivante :

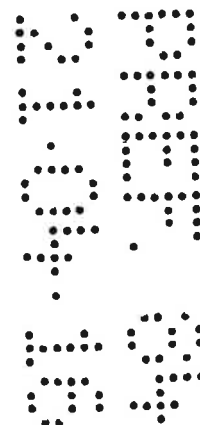
001	Déficit d'investissement reporté :	617.422,27 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé :	1.300.000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté :	208.105,06 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

Christian GROS

Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat

Le Président,



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 22/04/16  
Affiché le :